

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121129-2012_B423-DE
Date de télétransmission : 05/12/2012
Date de réception préfecture : 05/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B423

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer six marchés relatifs à la construction du Parc Relais en silo Malacrida, situé avenue de Malacrida à Aix-en-Provence, et à l'aménagement de ses abords (n° 12M047 à 12M053)

Le 29 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Halle des Sports de Venelles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Excusé(s) :

BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_12

BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer six marchés relatifs à la construction du Parc Relais en silo Malacrida, situé avenue de Malacrida à Aix-en-Provence, et à l'aménagement de ses abords (N° 12M047 à 12M053).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en matière de transports, la Communauté du Pays d'Aix met en œuvre des mesures permettant un report modal de la voiture particulière vers les transports collectifs. Ainsi, les parcs relais permettent aux usagers de laisser leur véhicule au tarif journalier de 2 € et de bénéficier du transport collectif gratuit.

Les parcs relais sont implantés sur les axes pénétrants de la ville centre.

Le présent rapport est relatif à la construction du Parc Relais en silo Malacrida, situé avenue de Malacrida à Aix-en-Provence, et à l'aménagement de ses abords.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à

signer les marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 26 octobre 2012 et le 9 novembre 2012.

Economie du marché :

Les marchés faisant l'objet du présent rapport concernent les travaux de construction du Parc Relais en silo Malacrida et de ses abords, ainsi que la maintenance des équipements de contrôle d'accès, de équipements courants faibles (Détection incendie, Téléphonie, Vidéosurveillance, GTC, Sonorisation) et de l'ascenseur.

La construction présente une emprise au sol de 1 540 m², avec 5 niveaux de parking, dont 1 niveau enterré et 1 non couvert, et s'organise en demi niveaux afin d'optimiser les circulations des véhicules. La façade principale sur l'avenue Malacrida est composée de dispositifs à claire-voie de type treille végétale sur câbles tendus. L'accès principal se fait en Rez de chaussée.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Conformément à l'article 10 du CMP, la consultation a fait l'objet d'un allotissement. Elle est décomposée en **7** lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché :

LOT N°	INTITULE
01	VRD - GROS ŒUVRE - TERRASSEMENT
02	ETANCHEITE - RESINE
03a	ELECTRICITE - PLOMBERIE
03b	CONTRÔLE D'ACCES
04	SERRURERIE
05	ASCENSEUR
06	PLANTATION ESPACES VERTS

Chaque lot est traité à prix global et forfaitaire révisable.

Délais d'exécution :

Pour les lots 1,2 et 4, le marché prendra effet à compter de la notification pour une durée de vingt quatre mois, période de garantie de parfait achèvement comprise. Pour les lots 3a, 3b et 5, la durée du marché portera sur une période de six ans comprenant la période d'exécution globale des travaux d'un an et la période d'exécution du contrat de maintenance de cinq ans, y compris la période de garantie

à partir de la notification. Pour le lot 6 Espaces verts, la durée du marché sera portée à 36 mois dont vingt quatre mois de garantie de reprise des végétaux.

Estimation du marché :

L'estimation des travaux est la suivante :

Lot 1 : 3.277.000 € HT
Lot 2 : 273.000 € HT
Lot 3a : 412.000 € HT
Lot 3b : 237.000 € HT
Lot 4 : 316.000 € HT
Lot 5 : 30.000 € HT
Lot 6 : 72.000 € HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants ainsi que sur le profil acheteur achatpublic.com :

JOUE : 19/07/2012
BOAMP : 19/07/2012
Le Moniteur : 20/07/2012
Profil Acheteur : 16/07/2012

Sur la base des critères pondérés suivants :

1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres, régulièrement réunie le 26 octobre 2012, a décidé d'attribuer les six lots suivants : (pour information, le lot n° 4 est déclaré infructueux)

- le marché n° **12M047** (lot 1) relatif aux VRD, gros oeuvre et terrassements, à la société **CAMPENON BERNARD** pour un montant de **2.200.000,00 €HT** ;
- le marché n°**12M048** (lot 2), relatif aux travaux d'étanchéité et résine, au Groupement **SEPT RESINE/SMAC** pour un montant de **288.551,51 €HT** ;
- le marché n° **12M049** (lot 3a) relatif à l'électricité et à la plomberie à la société **SEDEL** pour un montant de **229.036,37 €HT** ;
- le marché n° **12M050** (lot 3b) relatif aux contrôles d'accès à la société **DESIGNA FRANCE** pour un montant de **70.838,55 €HT** ;
- le marché n°**12M053** (lot 6) relatif aux espaces verts à la société **MANIEBAT** pour un montant de **67.900,40 €HT**.

La Commission d'Appel d'Offres, régulièrement réunie le 9 novembre 2012, a décidé d'attribuer le lot suivant :

- le marché n° **12M052** (lot 5) relatif aux ascenseurs à la société **CFA ASCENSEUR** pour un montant de **40.608,00 €HT** ;

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 16 novembre 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

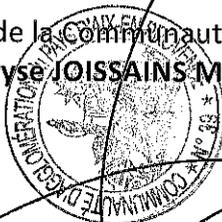
- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° **12M047** relatif aux VRD, gros oeuvre et terrassements, attribué à la société **CAMPENON BERNARD** pour un montant de **2.200.000,00 €HT**, le marché n°**12M048**, relatif aux travaux d'étanchéité et résine, attribué **au groupement SEPT RESINE/SMAC** pour un montant de **288.551,51 €HT**, le marché n° **12M049** relatif à l'électricité et à la plomberie attribué à la société **SEDEL** pour un montant de **229.036 ,37 €HT**, le marché n° **12M050** relatif aux contrôles d'accès attribué à la société **DESIGNA FRANCE** pour un montant de **70.838,55 €HT**, le marché n° **12M052** relatif aux ascenseurs attribué à la société **CFA ASCENSEUR** pour un montant de **40.608,00 €HT** et le marché n°**12M053** relatif aux espaces verts attribué à la société **MANIEBAT** pour un montant de **67.900,40 €HT**.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer six marchés relatifs à la construction du Parc Relais en silo Malacrida, situé avenue de Malacrida à Aix-en-Provence, et à l'aménagement de ses abords (n° 12M047 à 12M053)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



05 DEC. 2012